A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5365, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le douzième jour du mois d'avril deux mille dix-huit, à 15:30 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

- -Normand Dyotte, Maire Ville de Candiac
- -Christian Ouellette, Maire Ville de Delson
- -Jocelyne Bates, Mairesse Ville de Sainte-Catherine
- -Jean-Claude Boyer, Maire Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie

## 18-04-35 <u>ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA MÉCANIQUE</u> SPÉCIALISÉE

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #18-03) ont été demandées à 3 entreprises le 7 mars et que le 27 mars, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises: PRIX Nb Heures Taux/hre

Mécanique industrielle Fortier Document non déposée
Mécanique industrielle AMNC Document non déposée
Valso-Vac 74,934.96 \$ 1185 55.00 \$

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 28 mars 2018 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du soumissionnaire ayant le plus bas taux horaire en fonction du nombre d'heure alloué;

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la fourniture de main d'œuvre pour des travaux de mécanique spécialisés à l'entreprise Valso-Vac 3935 Maupassant Brossard, Québec, J4Y 1K4, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 74,934.96 \$ (soixante-quatorze mille neuf cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-seize cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #18-03.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.